

PROGRAMME D'EMISSION DE TITRES

(EURO MEDIUM TERM NOTE PROGRAMME)

DE 500.000.000 D'EUROS



Le présent Supplément (le « **Supplément** ») complète, et doit être lu conjointement avec le Prospectus de Base du 23 avril 2013 (le « **Prospectus de Base** ») visé par l'Autorité des marchés financiers (« **l'AMF** ») sous le n°13-173 en date du 23 avril 2013, préparé par la Région des Pays de la Loire (« **l'Emetteur** » ou la « **Région des Pays de la Loire** ») et relatif à son programme d'émission de titres d'un montant de 500.000.000 d'euros (*Euro Medium Term Note Programme*) (le « **Programme** »). Les termes définis dans le Prospectus de Base ont la même signification dans le présent Supplément.

Le présent Supplément a été déposé à l'AMF, en sa capacité d'autorité compétente conformément à l'article 212-2 de son Règlement Général, lequel transpose la Directive Prospectus.

Pour les besoins du présent Supplément, l'expression « **Directive Prospectus** » signifie la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (telle que modifiée, y compris par les dispositions de la Directive Prospectus Modificative dès lors qu'elle aura été transposée dans l'Etat Membre concerné de l'Espace Economique Européen ayant transposé la Directive Prospectus (chacun un « **Etat Membre Concerné** »)) et inclut toute mesure de transposition de la Directive Prospectus dans chaque Etat Membre Concerné et l'expression

« **Directive Prospectus Modificative** » signifie la directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 et inclut toute mesure de transposition de la Directive Prospectus Modificative.

Le présent Supplément a été préparé suite à l'adoption des comptes définitifs de l'année 2012 ainsi que du budget supplémentaire (BS 2013) et de la décision modificative n°2 de l'année 2013 (DM2 2013) de l'Emetteur, conformément à l'article 212-25 du Règlement Générale de l'AMF, qui transpose en droit français l'article 16.1 de la Directive Prospectus.

Des copies du présent Supplément seront disponibles sur demande et sans frais aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux du siège de l'Emetteur et aux bureaux désignés des Agents Payeurs, tels qu'indiqués à la fin du Prospectus de Base, et le présent Supplément sera publié sur les sites internet (i) de l'AMF (www.amf-france.org) et (ii) de l'Emetteur (www.paysdelaloire.fr).

A l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus de Base en date du 23 avril 2013.

RESPONSABILITE DU SUPPLEMENT AU PROSPECTUS DE BASE

Personnes qui assument la responsabilité du présent Supplément

Au nom de l'Emetteur

Après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, nous attestons que les informations contenues dans le présent Supplément au Prospectus de Base sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nantes, le 3 décembre 2013

Région des Pays de la Loire

Hôtel de Région
1 rue de la Loire
44 966 Nantes Cedex 9
FRANCE

Représentée par :

Monsieur Jacques AUXIETTE
Président du Conseil Régional
Téléphone : +33 2 28 20 55 12



En application des articles L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier et de son règlement général, notamment des articles 212-31 à 212-33, l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») a visé le présent Supplément au Prospectus de Base le 3 décembre 2013 sous le numéro n° 13-648. Ce Supplément a été établi par l'Emetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Conformément à l'article 212-32 du règlement général de l'AMF, toute émission ou admission de titres réalisée sur la base du Prospectus de Base visé par l'AMF sous le n°13-173 en date du 23 avril 2013 et de ce Supplément, donnera lieu à la publication de conditions définitives.

TABLE DES MATIERES

1- Modification du résumé du Prospectus de Base.....	4
2- Le Compte Administratif 2012 de la Région des Pays de la Loire	6
Les grands équilibres du compte administratif 2012	6
Présentation comptable synthétique	7
Les dépenses régionales en 2012	10
Education et apprentissage.....	11
Infrastructures, transports et déplacements	11
Développement économique, enseignement supérieur, recherche et innovation	11
Emploi, formation professionnelle et métiers de demain	12
Solidarités, santé, et égalité des droits	12
Aménagement du territoire et environnement.....	12
Culture, sport, citoyenneté et éducation populaire	12
Stratégie européenne et internationale et coopérations interrégionales	12
Charges communes aux différentes politiques	12
Les ressources régionales en 2012	13
Les recettes de compensation issues de la réforme de la fiscalité	13
La fiscalité indirecte.....	13
Les concours financiers de l'Etat	14
Autres recettes, liées aux politiques régionales.....	14
L'emprunt d'équilibre.....	14
3- Le Budget Supplémentaire 2013 et la Décision Modificative n°2 de 2013.....	15
Les grands équilibres issus du BS 2013 et de la DM2 2013.....	15
Les dépenses de l'exercice 2013.....	16
Education et apprentissage.....	17
Infrastructures, transports et déplacements	17
Développement économique, enseignement supérieur, recherche et innovation	17
Emploi, formation professionnelle et métiers de demain	18
Solidarités, santé et égalité des droits	18
Aménagement du territoire et environnement.....	18
Culture, sport, citoyenneté, éducation populaire	18
Stratégie européenne et internationale et coopérations interrégionales	18
Les recettes régionales 2013 à l'issue de ces décisions modificatives.....	19
Les recettes de compensation issues de la réforme de la fiscalité	19
La fiscalité indirecte.....	19
Les concours financiers de l'Etat	20
Un emprunt d'équilibre stable.....	20

Le présent Supplément au Prospectus de Base présente le Compte Administratif 2012 ainsi que le Budget Supplémentaire 2013 de la Région des Pays de la Loire, adoptés par le Conseil régional des Pays de la Loire les 27 et 28 juin 2013, et la Décision Modificative n°2 de 2013, adoptée le 18 octobre 2013.

1- Modification du résumé du Prospectus de Base

Suite à l'adoption par le Conseil régional des Pays de la Loire de son Compte Administratif pour 2012 (le « CA 2012 »), la section B48 «Situation des finances publiques et du commerce extérieur/principales informations en la matière pour les deux exercices budgétaires/changement notable survenu depuis la fin du dernier exercice budgétaire» du résumé du Prospectus de Base est supprimée et remplacée par la section suivante :

Situation des finances publiques pour les deux derniers exercices budgétaires

Les informations financières présentées ci-dessous sont extraites des comptes administratifs de l'Émetteur pour les exercices 2010, 2011 et 2012 constituant les trois derniers exercices clos

Structure financière des dépenses et des recettes, 2010 2011 et 2012 Evolution et taux de croissance

<i>En M€</i>	Exercice 2010	Exercice 2011	Exercice 2012
Fiscalité	516,9	528,5	537,7
Transferts reçus	397,0	396,3	395,1
Autres recettes	128,3	116,5	125,6
Recettes de gestion	1042,2	1041,4	1058,4
Dépenses de gestion	718,6	701,3	732,8
Epargne de gestion	323,6	340,1	325,6
Produits financiers	1,1	3,0	1,5
Charges financières	25,7	27,3	26,0
Epargne brute	299,0	315,8	301,1
Recettes d'investissements (<i>hors mouvements comptables sur emprunts</i>)	71,7	111,4	112,3
Dépenses d'investissements (<i>hors mouvements comptables sur emprunts</i>)	411,9	416,2	484,3
Solde avant dette	-41,2	11,0	-71,0
Remboursements	65,1	75,4	73,8
Nouveaux emprunts	93,7	66,4	160,0
Variation nette de dette	28,6	-9,0	86,2

<i>En M€</i>	Exercice 2010	Exercice 2011	Exercice 2012
Mouvements comptables sur emprunts (en dépenses et en recettes)	246,1	151,4	112,1
Solde budgétaire	-12,6	2,0	15,2
Encours de dette	927,9	918,9	1005,1
Court terme	15,0	20,0	40,0
Long terme	927,9	918,9	1005,1
Total Dette propre	942,9	938,9	1045,1
-Disponibilités	14,0	17,5	47,1
Dette nette	928,9	921,3	997,9
Dette garantie (hors bilan)	22,9	24,6	22,9
Dette des budgets annexes	0,0	0,0	0,0

L'encours de dette au 31 décembre 2012 de l'Émetteur s'élève à 1 005 064 167 €, contre 918 890 052 € au 31 décembre 2011.

Situation du commerce extérieur

Sans objet. L'Émetteur ne dispose pas d'informations pertinentes sur le commerce extérieur de L'Émetteur.

Changement notable

Aucun changement notable de la situation financière de l'Émetteur n'est à ce jour survenu depuis le 31 décembre 2012, date de clôture des comptes administratifs pour l'exercice 2012 (dernier exercice clos à la date du présent Supplément au Prospectus de Base).

2- Le Compte Administratif 2012 de la Région des Pays de la Loire

Suite à l'adoption, les 27 et 28 juin 2013, par le Conseil régional des Pays de la Loire de son compte administratif 2012 les informations contenues dans la section 2 du présent Supplément complètent et s'inscrivent à la suite des informations contenues à la section IV.2.2 du Prospectus de Base (pages 80 à 94).

Les résultats du CA 2012 témoignent de la mise en œuvre de la stratégie financière pluriannuelle qui s'articule autour de trois axes :

- 1) La priorité donnée à l'effort d'investissement avec 2,8 Mds € programmés sur la période 2011-2016.
- 2) Une forte responsabilité de gestion avec un objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement établi à 1,6% (variation annuelle moyenne) entre 2011 et 2016, afin de consolider l'épargne régionale.
- 3) Un recours à l'emprunt maîtrisé afin de préserver la situation financière de la Région à travers une capacité de désendettement autour de 5 ans fin 2016.

Les grands équilibres du compte administratif 2012

En 2012, les dépenses réelles régionales se sont élevées à 1 325,3 M€ et les recettes réelles à 1 399,6 M€ (hors mouvements comptables sur emprunts). L'écart constaté entre les dépenses et les recettes est établi à 74,3 M€. Cela se traduit par l'augmentation du fonds de roulement à hauteur de 16,6 M€ entre les années 2011 et 2012.

Les dépenses régionales se sont réparties comme suit :

- 758,8 M€ en fonctionnement, dont 582,5 M€ de dépenses au titre des politiques publiques,
- 566,5 M€ en investissement, dont 484,3 M€ de dépenses au titre des politiques publiques.

Les autorisations pluriannuelles¹ votées par l'Assemblée régionale pour 2012 se sont élevées à 1 305,2 M€ dont 699,5 M€ en investissement et 605,8 M€ en fonctionnement.

Les affectations se sont élevées à 1 213,1 M€ au total, représentant 92,9% des votes (contre 95,8% en 2011). Ce chiffre se décompose en 622,0 M€ d'autorisations de programme (88,9% des votes) et 591,1 M€ d'autorisations d'engagement (97,6% des votes).

La Région des Pays de la Loire a mis en œuvre les grands objectifs de sa stratégie financière : maîtrise des dépenses de fonctionnement (+1,6% en moyenne annuelle entre 2010 et 2012), confortant ainsi la priorité renforcée aux investissements (484,3 M€ en 2012, sur un objectif de réalisation établi à 2,65 Mds € sur la période 2011-2016).

Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement a permis en effet de dégager une épargne brute de 301,1 M€. Déduction faite de l'amortissement de la dette, plus de 227,3 M€ ont permis d'autofinancer l'effort d'investissement annuel. Le maintien de l'autofinancement et des diverses recettes d'investissement a conduit à un besoin de financement de 160,0 M€.

Parallèlement à ce recours à l'emprunt, 73,8 M€ de capital de la dette ont été remboursés, ce qui porte l'encours de dette de la Région des Pays de la Loire à 1 005,1 M€ au 31 décembre 2012.

La stabilisation de l'épargne brute constatée entre 2010 et 2012 (+ 0,2 % en moyenne annuelle), conjuguée à l'augmentation du stock de la dette régionale, se traduit par une légère hausse de la capacité de désendettement qui atteint 3,3 années au 31 décembre 2012 (contre 2,9 fin 2011 et 3,1 fin 2010), soit un niveau bien en deçà de la cible de 5 années à l'horizon 2016.

¹ Autorisations d'engagement (AE) en fonctionnement et autorisations de programme (AP) en investissement.

Présentation comptable synthétique

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

En K €

Postes	Exercice 2010	Exercice 2011	Exercice 2012
Impôts et Taxes perçus	557 789	553 479	563 655
dotations et subventions reçues	463 998	476 090	477 731
Produits de service	708	816	1 129
Autres produits	1 844	1 948	2 509
Transfert de charges	-	-	-
Produits courants non financiers	1 024 338	1 032 333	1 045 023
Traitements, salaires, charges sociales	115 739	116 345	118 835
Achats et charges externes	121 981	125 601	142 595
Participations et interventions	407 444	401 584	415 673
Dotations aux amortissements et provisions	150 310	172 086	195 245
Autres charges	55 972	53 586	53 884
Charges courantes non financières	851 447	869 202	926 232
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	172 890	163 131	118 791
Produits courants financiers	1 137	2 992	1 489
Charges courantes financières	25 748	27 282	26 050
RESULTAT COURANT FINANCIER	-24 612	-24 291	-24 561
RESULTAT COURANT	148 279	138 840	94 231
Produits exceptionnels	151 259	172 129	197 704
Charges exceptionnelles	7 264	2 436	118
RESULTAT EXCEPTIONNEL	143 995	169 692	197 586
IMPOTS SUR LES BENEFICES	-	-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE	292 274	308 532	291 816

Le résultat courant non financier s'établit à 118 791 K€. Les impôts et taxes constituent 53,9% des produits courants non financiers. Ces derniers sont également composés à hauteur de 45,7% des dotations et subventions. **Les participations et interventions représentent près de la moitié des charges courantes non financières** de la Région des Pays de la Loire. Elles se traduisent par des subventions qui constituent le principal mode d'intervention de la Région des Pays de la Loire.

Le résultat courant non financier est en baisse par rapport aux exercices précédents et malgré un

résultat exceptionnel en hausse (qui s'élève à 197 586 K€) le résultat de l'exercice s'est légèrement contracté pour retrouver son niveau de 2010.

En effet, le montant des produits exceptionnels atteint 197 704 K€. Il est lié pour une grande partie à la neutralisation des amortissements en contrepartie des subventions versées par la Région des Pays de la Loire.

Le résultat financier est structurellement négatif compte tenu de l'obligation faite aux collectivités

territoriales de déposer leurs fonds auprès du Trésor Public, sans possibilité de rémunération ni de placement.

Le résultat de l'exercice 2012 s'établit à 291 816 K€, soit une baisse de 5,4% par rapport à 2011.

BILAN SYNTHÉTIQUE En K€

ACTIF NET ¹	Exercice 2010	Exercice 2011	Exercice 2012
Immobilisations incorporelles (nettes)	1 537 540	1 691 511	1 769 382
Terrains	7 942	9 132	9 448
Constructions	1 149 481	1 280 180	1 384 876
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	74 507	84 220	82 830
Immobilisations corporelles en cours	606 878	539 250	587 969
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	-	-	-
Autres immobilisations	138	167	215
Total immobilisations corporelles (nettes)	1 838 947	1 912 949	2 065 337
Immobilisations financières	58 595	60 205	68 194
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	3 435 081	3 664 664	3 902 914
Stocks	-	-	-
Créances	182 404	187 402	199 241
Valeurs mobilières de placement	-	-	-
Disponibilités	14 010	17 558	47 136
Autres actifs circulant	-	9 146	-
TOTAL ACTIF CIRCULANT	196 413	214 106	246 377
Compte de régularisation	8 466	10 898	8 025
TOTAL ACTIF	3 639 960	3 889 668	4 157 316

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

Au 31 décembre 2012, l'actif de la Région des Pays de la Loire s'élève à 4,2 Mds €, soit une augmentation de 6,9% par rapport à 2011. L'actif immobilisé représente 93,9% de l'actif total (soit un niveau quasiment équivalent à celui de 2011).

L'actif comprend :

- les immobilisations incorporelles, d'un montant de 1,8 Mds € (en hausse de 5,0%) : il s'agit pour l'essentiel de subventions versées aux organismes

publics et privés. Elles représentent 42,6% de l'actif régional ;

- les immobilisations corporelles, regroupant les biens immobilisés propriété de la Région des Pays de la Loire (bâtiments terrains, matériels...). Elles sont en hausse de 8,0% et s'établissent à 2,1 Mds € ;
- les immobilisations financières, composées de titres de participations, prêts et avances, dépôts et cautionnement, dont le montant est en légère hausse (68,2 M€ contre 60,2 M€ en 2011) ;

- les disponibilités qui s'élèvent à 47,1 M€ au 31 décembre 2012. Ce chiffre de clôture n'est toutefois pas représentatif de la gestion quotidienne de la trésorerie, proche de zéro.

PASSIF	Exercice 2010	Exercice 2011	Exercice 2012
Dotations	6 860	7 624	7 668
Fonds globalisés	237 696	289 076	343 365
Réserves	2 230 952	2 535 260	2 808 152
Différences sur réalisations d'immobilisations	-325 025	- 472 530	-640 800
Report à nouveau	22 165	10 131	12 184
Résultat de l'exercice	292 274	308 533	291 816
Subventions transférables	106 126	115 317	122 537
Subventions non transférables	45 518	67 649	84 241
Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	-	-	-
Autres fonds propres	-	-	-
TOTAL FONDS PROPRES	2 616 567	2 861 060	3 029 162
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-	-	-
Dettes financières à long terme	932 642	923 370	1 010 111
Fournisseurs ¹	10 432	12 735	6 958
Autres dettes à court terme	79 905	91 550	111 083
Total dettes à court terme	90 337	104 286	118 041
TOTAL DETTES	1 022 980	1 027 655	1 128 152
Comptes de régularisation	415	953	1
TOTAL PASSIF	3 639 962	3 889 668	4 157 316

(1) y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice N-1

L'examen du passif met en relief la structure de financement de la collectivité.

Les fonds propres (ressources définitives) atteignent plus de 3,0 Mds € au 31 décembre 2012, en progression de 5,9%. Il faut y voir le signe de la poursuite de l'effort d'autofinancement de la Région des Pays de la Loire.

En ce qui concerne les dettes à long terme, elles s'élèvent à 1 010 M€, contre 923,4 M€ en 2011. Le ratio dettes / fonds propres s'élève ainsi à 33,4% contre 32,2 % en 2011. Sur les trois derniers exercices (2010-2012), la Région des Pays de la Loire a vu son actif net immobilisé augmenter de

façon sensible passant de 3,4 Mds € à 3,9 Mds € (+14%).

Grâce à l'autofinancement, les fonds propres passent de 2,6 Mds € à 3,0 Mds € (+16%). Cette évolution a permis de limiter le recours à l'endettement de long terme et de préserver les marges de manœuvre pour le financement des investissements futurs.

Le fonds de roulement proche de 120 M€ en 2010 et 2011 s'est renforcé pour atteindre 136 M€ en 2012, tandis que le besoin en fonds de roulement qui a atteint 92,3 M€ en 2011 s'est contracté à 82 M€ en 2012.

Les dépenses régionales en 2012

Les dépenses de fonctionnement (hors mouvements d'ordre) se sont élevées à 953,5 M€. Plus de 61% de ces dépenses, soit 582,5 M€, ont été consacrées aux politiques publiques et 176,3 M€ aux charges communes d'administration générale et aux intérêts de la dette.

L'évolution de l'ensemble de ces dépenses s'établit à **+1,6% en moyenne annuelle sur la période 2010 à 2012**, ce qui permet de tenir l'objectif initial fixé à ce niveau.

FONCTIONNEMENT 2012	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Montant (en M€)	% du total	Montant (en M€)	% du total
Développement et activités économiques, enseignement supérieur, recherche et innovation	30,98	5,24%	24,56	3,24%
Emploi, formation professionnelle et métiers de demain	105,9	17,92%	127,51	16,80%
Education et apprentissage	223,59	37,83%	210,99	27,80%
Infrastructures, transports et déplacements	131,73	22,29%	125,75	16,57%
Aménagement du territoire et environnement	7,85	1,33%	6,22	0,82%
Stratégie européenne, internationale et coopérations interrégionales	11,79	1,99%	8,66	1,14%
Solidarités, santé et égalité des droits	49,71	8,41%	51,52	6,79%
Culture, sport, citoyenneté et éducation populaire	27,54	4,66%	25,84	3,41%
Finances, personnel, affaires générales, travaux, communication et démocratie	2,02	0,34%	177,79	23,43%
TOTAL hors mouvements comptables sur emprunts (*)	591,11	100,00%	758,84	100,00%
Mouvements comptables sur emprunts (*)				
TOTAL	591,11	100,00%	758,84	100,00%

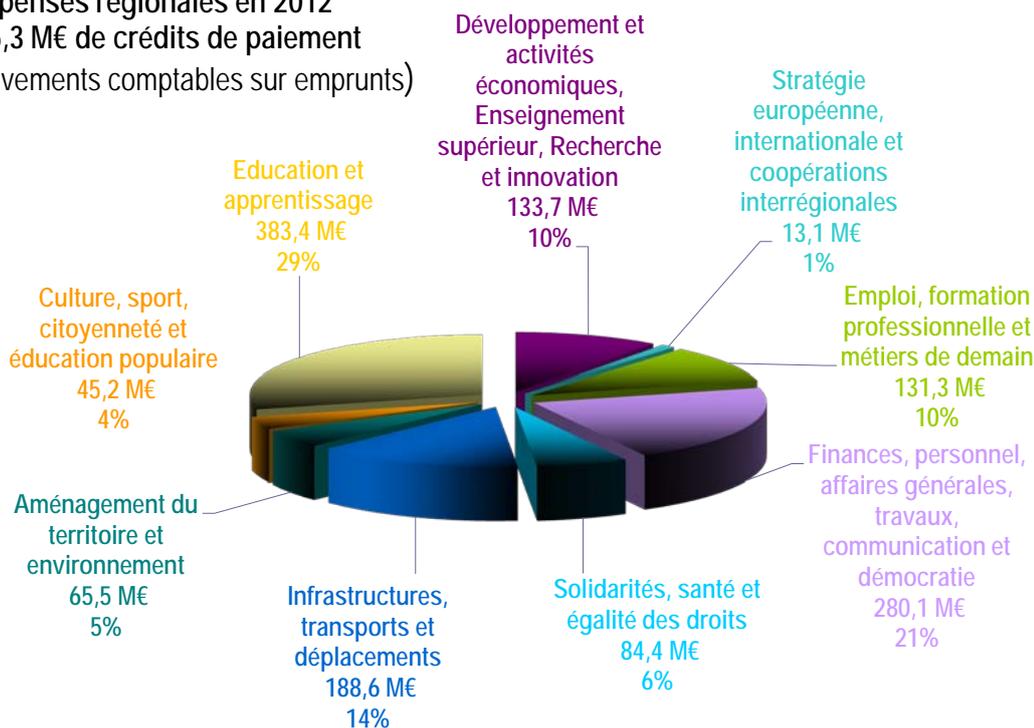
(*) Ecritures neutres (inscription identique en dépenses et en recettes)

L'évolution des dépenses d'investissement au cours de l'année 2012 illustre l'accélération du déploiement de la stratégie financière régionale 2011-2016. Un effort historique d'investissement est en effet prévu sur la période 2011-2016 avec un objectif de réalisation des investissements de 2,65 Mds €.

En 2012, les dépenses d'investissement se sont élevées à 566,5 M€ et 484,3 M€ pour les seules dépenses hors amortissement de la dette. **L'effort porté à l'investissement est soutenu, +68,1M€ par rapport à 2011 sous l'effet notamment de l'amélioration du taux de réalisation des dépenses d'investissement qui s'est encore bonifié (90,3 % en 2012 contre 84,1% en 2011 et 81,5% en 2010).**

INVESTISSEMENT 2012	Autorisations de programme		Crédits de paiement	
	Montant (en M€)	% du total	Montant (en M€)	% du total
Développement et activités économiques, enseignement supérieur, recherche et innovation	186,1	29,92%	109,17	16,29%
Emploi, formation professionnelle et métiers de demain	2,48	0,40%	3,8	0,57%
Education et apprentissage	175,48	28,21%	172,37	25,72%
Infrastructures, transports et déplacements	105,57	16,97%	62,87	9,38%
Aménagement du territoire et environnement	65,31	10,50%	59,23	8,84%
Stratégie européenne, internationale et coopérations interrégionales	5,7	0,92%	4,44	0,66%
Solidarités, santé et égalité des droits	29,12	4,68%	32,92	4,91%
Culture, sport, citoyenneté et éducation populaire	28,75	4,62%	19,34	2,89%
Finances, personnel, affaires générales, travaux, communication et démocratie	23,51	3,78%	102,34	15,27%
TOTAL hors mouvements comptables sur emprunts (*)	622,02	100,00%	566,48	84,52%
Mouvements comptables sur emprunts (*)			103,79	15,48%
TOTAL	622,02	100,00%	670,27	100,00%

Dépenses régionales en 2012
1 325,3 M€ de crédits de paiement
(hors mouvements comptables sur emprunts)



Education et apprentissage

En 2012, ce domaine d'intervention régionale a représenté **29% du volume global des dépenses régionales** pour un montant de 383,4 M€ (soit 61 M€ de plus qu'en 2011).

Ces dépenses ont été destinées principalement aux dépenses en maîtrise d'ouvrage dans les lycées, investissements portant sur la performance énergétique ainsi que l'accessibilité des établissements.

Par ailleurs, 40,1 M€ ont été consacrés aux travaux de construction des lycées Ile de Nantes, du Pays de Retz à Pornic et à celui de Clisson. Enfin, 7,8 M€ ont servi pour la reconstruction de l'externat du lycée de la Roseraie à Angers.

65 M€ ont été versés au titre des aides au fonctionnement des lycées publics et privés et 12 M€ pour les aides sociales et éducatives à destination des lycéens.

132,1 M€ ont été consacrés à l'apprentissage sous forme d'aides au fonctionnement des centres de formation d'apprentis et d'aides versées aux employeurs.

Infrastructures, transports et déplacements

Il s'agit du deuxième secteur d'intervention régionale, représentant **14% des dépenses** (188,6 M€). Les crédits alloués ont contribué au renforcement des solidarités, de la cohésion territoriale, de la compétitivité et de l'attractivité de la Région des Pays de la Loire.

Les dépenses d'investissement dans ce secteur ont été consacrées à la modernisation du parc de matériel roulant, à l'extension des ateliers de maintenance Nantes-Doulon et Nantes-Blottereau destinés à accueillir les nouveaux matériels trams et trains Régiolis ainsi qu'au port maritime Nantes Saint Nazaire.

Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement dédiées au fonctionnement du service ferroviaire régional via une convention conclue entre la Région et la SNCF.

Développement économique, enseignement supérieur, recherche et innovation

Ce secteur a représenté **10% des dépenses régionales** avec 133,7 M€ (soit 10,7 M€ de plus qu'en 2011). 26,1 M€ ont été consacrés à la recherche et 23,1 M€ destinés au soutien des filières industrielles. L'enseignement supérieur a quant à lui bénéficié de 16,4 M€ et l'agriculture de

11,6 M€. Tout comme en 2011, 10,5 M€ ont été destinés au fonds d'investissement des Pays de la Loire qui vise à permettre aux entreprises d'accéder à des financements sous forme de garanties, de prêts régionaux ou de fonds propres. Enfin, les dispositifs en faveur de la pêche, du tourisme et de la politique d'innovation ont bénéficié de 9 M€.

Emploi, formation professionnelle et métiers de demain

131,3 M€ ont été consacrés en 2012 aux dispositifs de soutien à l'emploi, à la formation professionnelle et aux métiers de demain. Dans ce secteur, 32 M€ ont été consacrés à la rémunération et à la protection sociale des stagiaires et 55,4 M€ aux programmes de formation territorialisées et qualifiantes.

Solidarités, santé, et égalité des droits

En 2012, ce sont 84,4 M€, soit 6 % des dépenses régionales qui ont été consacrés à cette commission. Près de la moitié de ces dépenses (41,4 M€) l'a été à destination des formations des personnels de santé et d'action sociale (création de places, relèvement de quotas pour les infirmiers) et 16 M€ d'investissement ont été à destination des logements sociaux. L'année 2012 a également vu la consolidation du Pack pour l'autonomie des jeunes (pack 15-30), destiné tant à favoriser l'autonomie qu'à réduire les inégalités. En plus des dispositifs antérieurs, le Pack 15-30 a été complété en 2012 de mesures d'aides à l'installation dans le premier logement.

Aménagement du territoire et environnement

Ce domaine représente **5% des dépenses régionales soit 65,5 M€**. Les 2/3 environ de ces dépenses ont été consacrés au développement et à l'animation des territoires avec notamment la mise en œuvre de la nouvelle politique contractuelle territoriale et l'élaboration d'études diagnostics au travers du Fonds Régional d'Etudes Stratégiques (FRES).

Sur les 24,9 M€ destinés à l'environnement, ce sont près de 12 M€ qui ont été déployés pour la maîtrise de l'énergie avec notamment des aides aux particuliers pour le financement des travaux d'économie d'énergie.

Culture, sport, citoyenneté et éducation populaire

Ce secteur représente 4 % des dépenses régionales avec des crédits alloués en augmentation de 3,5 M€ par rapport à 2011. En matière d'action culturelle les dispositifs autour du livre ont été renforcés ainsi que l'équipement numérique des salles de cinéma.

Au niveau patrimonial, l'accent a été mis sur des équipements structurants tels que le projet régional de l'abbaye de Fontevraud ou la maison de Julien Gracq à Saint-Florent-Le-Viel.

Stratégie européenne et internationale et coopérations interrégionales

Les crédits alloués en 2012 à ce domaine se sont élevés à 13,1 M€ et représentent 1% des dépenses régionales. Près de la moitié de ces dépenses a été à destination de l'internationalisation des entreprises via les dispositifs Prim'Export et V.I.E. Pays de la Loire (Volontariat International en Entreprise).

Charges communes aux différentes politiques

Les charges de personnel se sont élevées à 121,9 M€ en 2012. Ces dépenses continuent à être stables puisqu'elles n'ont évolué que de 1,45%. L'augmentation avait été de 1,2 M€, soit 1%, entre 2010 et 2011.

Les frais financiers, essentiellement constitués de la charge de la dette, se sont élevés à 28,3 M€ et ont représenté, tout comme en 2011, 3,7% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les autres charges communes ont principalement concerné les frais d'administration générale de l'assemblée de la Région des Pays de la Loire (4,5 M€), du Conseil Economique Social et Environnemental Régional (2,1 M€), les actions de communication (4,6 M€) et les diverses assurances de la collectivité (1,2 M€).

Concernant les dépenses liées à la gestion de la dette et de la trésorerie, 73,8 M€ correspondent à l'amortissement annuel du capital de la dette et 112,1 M€ traduisent des opérations comptables liées à la gestion de la trésorerie, sans impact sur le résultat de l'exercice étant donné que ces

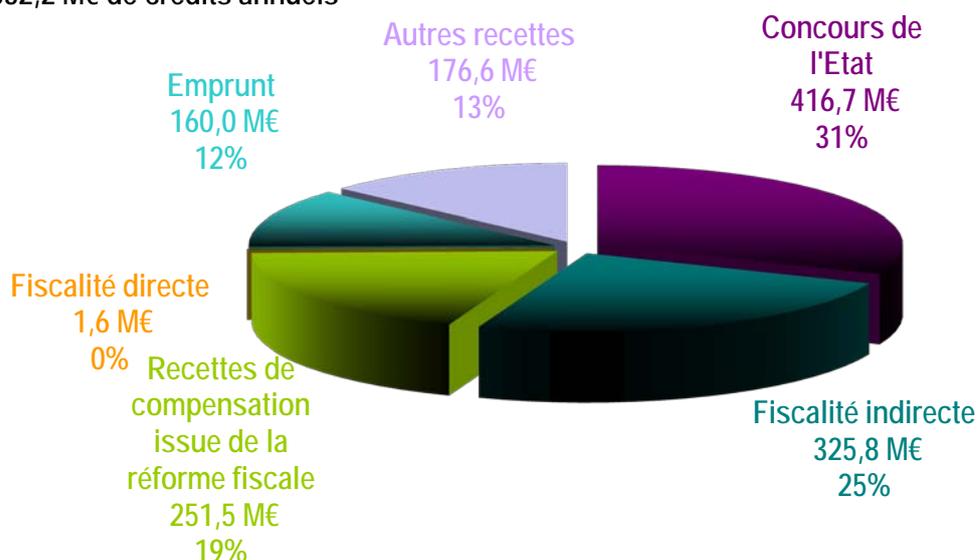
réalisations s'accompagnent d'un montant de recettes identiques.

En fonctionnement, ce sont 1 059,9 M€ de produits qui ont été perçus, enregistrant une évolution de + 1,5% par rapport à l'année précédente. En investissement, les recettes se sont élevées à 272,3 M€.

Les ressources régionales en 2012

En 2012, les recettes régionales se sont élevées à 1 332,2 M€. Hors emprunt, elles ont atteint 1 172,2 M€.

Ressources régionales 2012 1 332,2 M€ de crédits annuels



RECETTES (en M€)	Montants 2012	%
Recettes de compensation issues de la réforme fiscale	251,5	18,9
Fiscalité directe	1,6	0,1
Fiscalité indirecte	325,8	24,5
Concours financiers de l'Etat	416,7	31,3
Autres recettes (associées aux politiques régionales)	176,6	13,2
Emprunt	160,0	12,0
Total	1 332,2	100,0 %

Les recettes de compensation issues de la réforme de la fiscalité

Les recettes de compensation perçues en 2012 suite à la réforme de la fiscalité directe (suppression de la taxe professionnelle) se sont élevées à 250,0 M€ (244,2 M€ en 2011). Les recettes de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et d'Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseau (IFER) ont atteint 217,8 M€ (contre 213,3 M€ en 2011). Les dotations créées pour compenser le différentiel avec l'ancien produit

de taxe professionnelle se sont élevées à 32,1 M€ contre 31,9 M€ en 2011.

Par ailleurs, 1,6 M€ de rôles supplémentaires ont été perçus au titre de l'ancienne fiscalité directe sur les taxes foncières et la taxe professionnelle (en 2011 cette recette s'élevait à 3,4 M€).

La fiscalité indirecte

Le produit de la fiscalité indirecte s'est élevé à 325,8 M€ (soit une augmentation de 2,7% par

rapport à 2011). Composé de la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules (cartes grises) (107,4 M€ contre 98,1 M€ en 2011) et de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) (218,4 M€ contre 219,0 M€ en 2011), ce produit a constitué le quart des recettes régionales de 2012.

Les recettes de TICPE correspondent à 178,7 M€ perçus au titre des compensations de transferts de compétences de l'Etat vers les Régions dans le cadre de la Loi du 13 août 2004² (en baisse de 2,2 % par rapport à 2011) et à 39,6 M€ de TICPE Grenelle instaurée par la loi dite « Grenelle II »³. Cette recette a été intégralement consacrée au financement d'investissements de transport durable dans le domaine ferroviaire.

Les concours financiers de l'Etat

Au cours de l'année 2012, la Région des Pays de la Loire a encaissé 418,3 M€ de concours financiers de l'Etat. Ce poste de recettes déjà en baisse en 2011 par rapport à 2010, s'est à nouveau contracté en 2012 (- 1,2 M€) du fait du recul du montant des allocations compensatrices d'exonérations de fiscalité directe locale.

Composition des concours financiers de l'Etat

	Montant 2012 en M€
Dotation globale de fonctionnement	263,1
Dotation de décentralisation relative à la formation professionnelle et à l'apprentissage	105,0
Dotation générale de décentralisation	16,5
Dotation régionale d'équipement scolaire	23,1
Allocations compensatrices de fiscalité	10,5

Autres recettes, liées aux politiques régionales

Par rapport à 2011, le volume des recettes liées aux politiques régionales a progressé de 5,1 M€ (+3%) pour s'établir à 176,6 M€. Ces recettes correspondent notamment à des participations au financement de l'apprentissage (80,3 M€) en augmentation de 3,1 M€ par rapport à 2011, aux recettes tarifaires et de gestion (30,6 M€), aux fonds structurels européens (17,5 M€), à des fonds de concours (10,2 M€), à des remboursements d'avances (7,1 M€) ou encore à des recettes exceptionnelles (21,4 M€ contre 8,0 M€ en 2011) en forte augmentation en raison principalement de l'indemnisation pour les dommages liés au naufrage de l'Erika (8,6 M€).

L'emprunt d'équilibre

En 2012, le déploiement de nouveaux investissements d'ampleur a conduit la Région des Pays de la Loire à recourir à de nouveaux emprunts à hauteur de 160 M€. Dans une logique de circuit court, la Région a décidé de mobiliser l'épargne des particuliers pour près de 87 M€, afin de soutenir et d'accompagner les PME, pour qui les effets de la crise persistent, notamment en termes de rarefaction du crédit. 30 M€ levés auprès d'investisseurs institutionnels sont venus compléter ce financement qui s'est lui-même ajouté à l'émission obligatoire de 43 M€ effectuée en février 2012 auprès d'investisseurs socialement responsables.

² Loi n° 2004- 809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales

³ Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

3- Le Budget Supplémentaire 2013 et la Décision Modificative n°2 de 2013

Suite à l'adoption par le Conseil régional des Pays de la Loire du Budget Supplémentaire 2013 (le « BS 2013 »), les 27 et 28 juin 2013, et de la Décision Modificative numéro 2 (la « DM2 2013 »), le 18 octobre 2013 les informations contenues dans la section 2 du présent Supplément complètent et viennent à la suite des informations contenues à la section IV.2.2 du Prospectus de Base (pages 80 à 94).

Première décision modificative de l'exercice, le BS 2013 a pour vocation d'ajuster en recettes comme en dépenses les inscriptions initiales du budget primitif⁴ et d'intégrer notamment les résultats des comptes définitifs de l'exercice antérieur. La DM2 quant à elle permet d'optimiser la gestion des crédits au regard des besoins de l'exercice par des ajustements essentiellement techniques et de procéder aux dernières inscriptions de recettes.

Dans le prolongement des efforts menés en 2012, et de ceux intégrés dans le budget primitif (plus de 603 M€ de crédits d'investissement), 295 M€ d'autorisations pluriannuelles (dont 292 M€ en investissement) et près de 74 M€ de crédits annuels, dont 57 M€ en crédit d'investissement ont été inscrits à ces décisions modificatives.

Celles-ci concentrent les efforts autour de plusieurs grands axes :

- 1) Des actions renforcées en faveur de l'économie et de l'emploi.

18 M€ d'autorisations de programme ont été votées afin d'abonder le Fonds d'appui à l'innovation aux filières et à l'énergie (6 M€) ainsi que le fonds d'intervention territorial (5 M€) ou encore de nouvelles formations à destination des demandeurs d'emplois (1,5 M€).

- 2) L'adoption d'un plan de soutien pour les filières de la construction durable.

Sur les 57 M€ de crédits de paiement inscrits aux décisions modificatives, 36,6 M€ sont destinés à l'accélération des travaux dans les lycées et les CFA, 4 M€ à destination des particuliers pour des

aides régionales aux économies d'énergie (AREEP) et 1,5 M€ en faveur du logement.

- 3) Un effort d'investissement massif pour la modernisation du transport ferroviaire régional.

Plus de 240 M€ d'autorisations de programme sont destinées à l'acquisition de nouveaux matériels ferroviaires (automotrices électriques à deux niveaux, tram-trains pour les dessertes péri-urbaines).

L'ensemble de ces mesures s'inscrit dans le respect des trois grands axes de la stratégie financière pluriannuelle régionale : la priorité donnée à l'investissement, la préservation de l'épargne autour de 240 M€ et une capacité de désendettement proche de cinq années à l'horizon 2016.

Les grands équilibres issus du BS 2013 et de la DM2 2013

Équilibré en recettes et en dépenses, le Budget Primitif 2013 augmenté du BS 2013 et de la DM2 2013 s'établit à 1 548,7 M€ (hors mouvements comptables sur emprunts).

Le montant des autorisations pluriannuelles a été porté à 699,5 M€ en fonctionnement (soit 2,1 M€ de plus qu'au budget primitif) et 1 014,9 M€ en investissement. Les autorisations de programme progressent de 292,7 M€ (+ 40,5%) par rapport au budget primitif 2013.

L'augmentation des prévisions en investissement est financée à la fois par la reprise du résultat de l'exercice précédent (à hauteur de 27,4 M€) et la consolidation de l'épargne brute sans recours supplémentaire à l'emprunt.

⁴ Le budget primitif pour 2013 a été présenté dans le Prospectus de Base en date du 23 avril 2013 visé par l'AMF sous le n°13-173 en date du 23 avril 2013.

Les dépenses de l'exercice 2013

Avec ces deux décisions modificatives les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2013 sont portées à 807,5 M€. En progression de 16,5 M€ par rapport au budget primitif 2013 ces crédits sont principalement en faveur de la relance économique, du redressement industriel, de la préservation des emplois et du développement de l'internationalisation des entreprises.

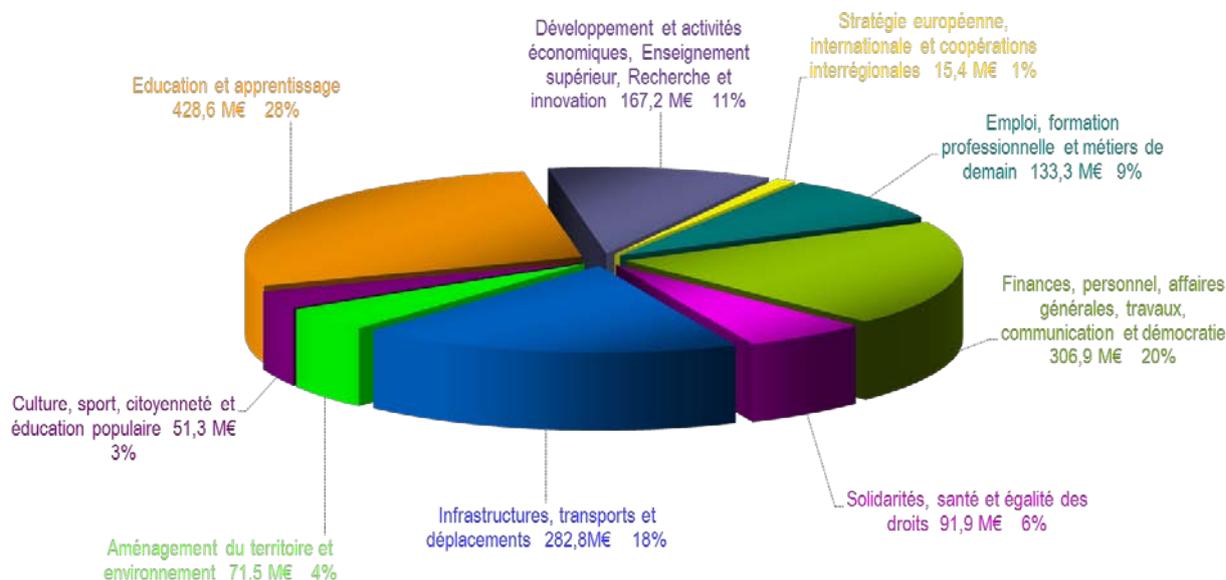
FONCTIONNEMENT 2013	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Montant (en M€)	% du total	Montant (en M€)	% du total
Développement et activités économiques, enseignement supérieur, recherche et innovation	35,85	5,1	31,62	3,9
Emploi, formation professionnelle et métiers de demain	201,55	28,8	128,03	15,8
Education et apprentissage	220,86	31,6	219,53	27,2
Infrastructures, transports et déplacements	136,55	19,5	128,72	15,9
Aménagement du territoire et environnement	6,48	0,9	7,12	0,9
Stratégie européenne, internationale et coopérations interrégionales	11,54	1,7	10,36	1,3
Solidarités, santé et égalité des droits	51,03	7,3	55,50	6,9
Culture, sport, citoyenneté et éducation populaire	27,93	4,0	28,08	3,5
Finances, personnel, affaires générales, travaux, communication et démocratie	7,70	1,1	198,57	24,6
TOTAL hors mouvements comptables sur emprunts (*)	699,49	100,0	807,53	100,0
Mouvements comptables sur emprunts (*)				
TOTAL	699,49	100,0	807,53	100,0

Avec 741,2 M€ au total et 661,3 M€ pour les seules dépenses hors amortissement de la dette, la **priorité donnée à l'investissement se poursuit** avec 57 M€ de crédits de paiement supplémentaires (+ 3,3%). La Région des Pays de la Loire entend poursuivre avec ce budget supplémentaire 2013 une politique contra cyclique destinée à soutenir les potentiels et fondamentaux de la croissance économique régionale tout en préservant sa bonne santé financière.

INVESTISSEMENT 2013	Autorisations de programme		Crédits de paiement	
	Montant (en M€)	% du total	Montant (en M€)	% du total
Développement et activités économiques, enseignement supérieur, recherche et innovation	224,27	22,1	135,57	14,4
Emploi, formation professionnelle et métiers de demain	3,34	0,3	5,26	0,6
Education et apprentissage	227,30	22,4	209,07	22,2
Infrastructures, transports et déplacements	314,62	31,0	154,08	16,4
Aménagement du territoire et environnement	166,26	16,4	64,4	6,8
Stratégie européenne, internationale et coopérations interrégionales	5,7	0,6	4,99	0,5
Solidarités, santé et égalité des droits	31,63	3,1	36,36	3,8
Culture, sport, citoyenneté et éducation populaire	17,29	1,7	23,18	2,5
Finances, personnel, affaires générales, travaux, communication et démocratie	24,55	2,4	108,31	11,5
TOTAL hors mouvements comptables sur emprunts (*)	1014,96	100,0	741,22	78,7
Mouvements comptables sur emprunts (*)			200	21,3
TOTAL	1014,96	100,0	941,22	100,0

(*) Ecritures neutres (inscription identique en dépenses et en recettes)

Budget 2013 (toutes décisions confondues) : les dépenses
 1 548,8 M€ de crédits de paiement
 (hors mouvements comptables sur emprunts)



Education et apprentissage

En investissement, les crédits de paiement dédiés à l'éducation et à l'apprentissage progressent de 32,1 M€ dont 17,8 M€ consacrés à l'accélération des opérations d'investissements dans les lycées et les Centres de Formation des Apprentis (CFA), contribuant au soutien régional porté à la filière du bâtiment. En cohérence avec les nouveaux engagements pluriannuels, les programmes alloués à l'équipement des lycées et à l'informatisation des lycées (mise en place d'un « ORDIPASS » afin d'aider les élèves les plus démunis à s'équiper en matériel numérique) sont respectivement dotés de 800 000 € et 400 000 € de crédits de paiement.



1,5 M€ d'autorisations de programme nouvelles sont inscrites au titre de l'informatisation des lycées en vue d'assurer la rénovation des équipements. Un abondement de 683 K€ a été voté pour le fonctionnement des CFA.

Infrastructures, transports et déplacements

La Région des Pays de la Loire déploie un effort massif en faveur du transport ferroviaire avec 240,5 M€ d'autorisations de programme nouvelles dédiées à la modernisation du matériel roulant. En plus de répondre aux besoins du territoire croissants en matière de développement de l'offre ferroviaire, le déclenchement de nouvelles commandes de matériel ferroviaires devrait permettre de maintenir les carnets de commandes des unités de production françaises.



Développement économique, enseignement supérieur, recherche et innovation

En investissement, ces décisions modificatives abondent de 2,4 M€ le programme régional de renforcement des fonds propres des soutiens pour les filières entreprises à travers les fonds partenariaux et tout particulièrement le Fonds régional de garantie OSEO-Pays de la Loire. Ce fonds sera



dorénavant mobilisable sur des crédits à court terme, offrant ainsi une nouvelle solution de financement de la trésorerie des entreprises mais aussi à des artisans du BTP.

600 000 M€ de crédits de paiement sont destinés aux aides à la création d'entreprises, à l'artisanat, aux métiers d'art et au commerce.

Le Fonds d'appui à l'innovation, aux filières et à l'énergie est doté de 2,1 M€ de crédits nouveaux, dont 1,2 M€ en investissement. En fonctionnement, les Plateformes Régionales d'Innovation (PRI) et le développement technologique sont abondés de 235 000 € et le soutien à l'accueil des chercheurs, la valorisation et l'ouverture européenne et internationale en matière de recherche de 1 M€.

Emploi, formation professionnelle et métiers de demain

Après redéploiement des crédits, les inscriptions complémentaires sur cette commission s'élèvent à 2,6 M€. En fonctionnement, le dispositif régional de sécurisation des parcours (DSPR) et le programme de rémunération et de protection sociale des stagiaires, sont respectivement dotés de 3,4 M€ et 1,2 M€ supplémentaires. Le programme régional de promotion sociale est quant à lui abondé de 900 000 €.

Enfin, l'accélération de l'effort d'investissement régional se retrouve également en matière de formation professionnelle continue avec 2 M€ de crédits de paiement nouveaux (+ 61% par rapport au budget primitif). Ces crédits sont destinés au CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers), au CFA (Centre de Formation des Apprentis) de la Germinière dans la Sarthe ainsi qu'à l'équipement des Greta en machines conversationnelles.

Solidarités, santé et égalité des droits

Dotées de plus de 82,6 M€ au total, les politiques portées par cette commission bénéficient d'inscriptions particulièrement



volontaristes permettant le déploiement des principales mesures du projet régional en matière de solidarité, d'accès à la santé et au logement et

de promotion de l'égalité des droits (Pack 15-30 pour l'autonomie des jeunes, pass prévention-contraception, maison régionale de l'autonomie et de la longévité).

Aménagement du territoire et environnement

Dans le domaine de la préservation de la ressource en eau, la Région a d'ores et déjà atteint l'objectif qu'elle s'était fixé pour 2013, consistant à couvrir 70 % du territoire régional par des contrats régionaux de bassins versants (CRBV). Pour poursuivre cette dynamique destinée à inciter les acteurs locaux et les bassins versants à mettre en place une agriculture plus durable vis-à-vis de la ressource en eau et permettre le renouvellement de trois nouveaux CRBV, ainsi que de financer les actions de lutte contre les inondations de la Maine, 2,7 M€ ont été inscrits en autorisation de programme. Le budget consacré à cette politique est ainsi porté à 8,3 M€.

Culture, sport, citoyenneté, éducation populaire

Les crédits annuels dans les domaines de la culture, du sport, de la citoyenneté et de l'éducation populaire sont abondés de 8,1 M€. La priorité est donnée là aussi à l'investissement en faveur des équipements structurants d'intérêt régional, de l'aménagement culturel du territoire et des équipements et centres d'accueil sportifs avec 3,5 M€ supplémentaires.

Stratégie européenne et internationale et coopérations interrégionales

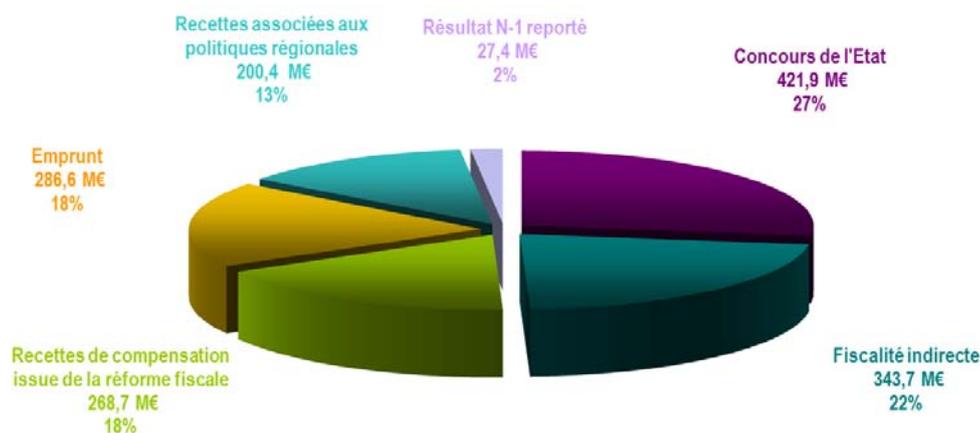
Sur ce dispositif, ce sont 2,2 M€ supplémentaires qui sont inscrits en crédits de paiement, au titre de l'internationalisation des entreprises pour 439 500 €, des relations européennes et internationales pour 299 804 € et enfin pour 1,1 M€ en faveur des dispositifs régionaux d'aide à la mobilité internationale « entrante » ou « sortante ».

Les recettes régionales 2013 à l'issue de ces décisions modificatives

Les recettes réelles attendues au titre de ces décisions modificatives s'élèvent à **1 548,7 M€**, soit une évolution de + 5 % par rapport au budget primitif 2013. Hors emprunt, les recettes atteignent 1 262,1 M€.

En fonctionnement, ce sont 1 116,3 M€ de produits qui sont attendus, enregistrant une évolution de 5 % par rapport au budget primitif. En investissement, les recettes totales hors emprunt s'élèvent à 424,4 M€.

Décisions modificatives 2013 : les recettes
1 548,7 M€ de crédits annuels



RECETTES (en M€)	Montants 2013	%
Recettes de compensation issues de la réforme fiscale	268,7	17,4
Fiscalité indirecte	343,7	22,2
Concours financiers de l'Etat	421,9	27,2
Recettes associées aux politiques régionales	200,4	12,9
Emprunt	286,6	18,5
Total (hors résultat antérieur)	1 521,3	98,2
Résultat antérieur reporté en fonctionnement	27,4	1,8
TOTAL	1 548,7	100,0%

Les recettes de compensation issues de la réforme de la fiscalité

Compte tenu des incertitudes entourant l'évolution du nouveau panier de ressources fiscales issues de la réforme de la fiscalité directe locale, les inscriptions du budget primitif 2013 ont été établies sur la base de prévisions budgétaires prudentes.

Les notifications fiscales du 1^{er} trimestre 2013 ont permis une inscription complémentaire de 15,6 M€ dont 14,5 M€ pour la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Les rôles supplémentaires ont permis d'inscrire 600 000 € de recettes complémentaires. Les recettes de

compensation s'établissent ainsi à 268,7 M€, dont 235,6 M€ de produits de CVAE (Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) et d'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux).

Les dotations créées pour compenser le différentiel avec l'ancien produit de taxe professionnelle s'élèvent à 32,2 M€.

La fiscalité indirecte

Les prévisions de recettes de fiscalité indirecte attendues pour 2013 s'élèvent à 343,7 M€, en augmentation de 2 M€ par rapport au budget

primitif. Elles sont composées du produit de la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules (122,7 M€) et du produit de la TICPE (221,0 M€). C'est cette dernière qui a fait l'objet d'une inscription de 2 M€ supplémentaires au titre de la troisième part de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques, dite « TIPCE Grenelle » consentie aux Régions afin de financer des projets de transports durables. Cette recette portée à 39 M€ est imputée en section d'investissement.

Les concours financiers de l'Etat

Le montant des concours financiers de l'Etat, s'établit à 421,9 M€, en augmentation de 4,51 M€ par rapport au budget primitif. Cette inscription supplémentaire a été réalisée dans le cadre de l'éligibilité de la Région des Pays de la Loire au nouveau mécanisme de péréquation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). La refonte de la péréquation de la DGF a été rendue nécessaire par la réforme de la fiscalité locale et est entrée en vigueur en 2013.

Autres recettes liées aux politiques régionales

Au BS 2013 et à la DM2 2013 les recettes liées aux politiques régionales ont fait l'objet d'un ajustement à la hausse de + 24,2 M€ (+ 13,7 %) par rapport au budget primitif dont 20 M€ au titre de la section d'investissement et 4,2 M€ au titre de la section de fonctionnement.

Les fonds de concours attendus en 2013 s'élèvent ainsi à 21,3 M€, les participations diverses à 111 M€, les recettes tarifaires et de gestion à 42 M€, les remboursements de prêts et d'avances à 6,6 M€ et les recettes exceptionnelles à 19,8 M€.

Un emprunt d'équilibre stable

Le BS 2013 et la DM2 2013 confortent le haut niveau d'épargne brute prévisionnel, qui en augmentation de 9,9 M€ par rapport au budget primitif 2013 s'établit à 281,3 M€. L'augmentation des investissements portée par ces décisions modificatives s'effectue sans recours supplémentaire à l'emprunt. Au contraire, le besoin d'emprunt diminue par rapport aux prévisions budgétaires du budget primitif 2013 de 2 M€ pour s'établir à 286,6 M€.